

LE GUIDE DE LA
participation
CITOYENNE



Vivons
ROSEMONT

TABLE DES MATIÈRES

ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE	5
Introduction	6
PARTICIPER À LA VIE DE QUARTIER	8
S’informer pour mieux s’impliquer	8
Des activités communautaires	10
LE BÉNÉVOLAT, C’EST QUOI ?	12
Où s’informer pour faire du bénévolat	13
LA PARTICIPATION CITOYENNE: ÊTRE ACTIF(VE) AUTREMENT	14
Siéger sur des conseils d’administration	14
La démarche Décider Rosemont ensemble	15
Le réseau scolaire, de multiples possibilités	17
La santé, on y veille	19
Le transport, on surveille	20
COMMENT AMENER UN CHANGEMENT	21
DANS VOTRE QUARTIER?	21
Démarrer un projet hyperlocal	22
Revendiquer la vocation d’un terrain vague	24
Organiser une manifestation	26
Faire une ruelle verte	28
Des exemples d’initiatives citoyennes dans Rosemont	30
OUTILS	31
1. Exemple de lettre d’invitation à une rencontre de comité de ruelle	31
2. Fiche technique : Quel type de bénévolat désirez-vous faire?	32
3. Exemple de tract	33
RESSOURCES SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE	34
La Boîte à outils	34
L’ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA-PETITE-PATRIE	37
Le Conseil d’arrondissement	37

MONTREAL : L'ÎLE, LA VILLE, _____	38
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE. _____	38
Le Conseil municipal _____	39
Le comité exécutif _____	39
Conseil d'agglomération _____	40
PARTICIPER À LA VIE DÉMOCRATIQUE	
LES MÉCANISMES DE CONSULTATION PUBLIQUE _____	41
Consultation publique, Rosemont-la Petite Patrie _____	41
Consultation publique, ville de Montréal _____	42
Consultation publique, Québec _____	42
Consultation publique, Ottawa _____	43
L'Ombudsman _____	44
Créer une pétition... _____	46
LES ÉLUES DE MON QUARTIER _____	47
Votre conseiller(E) municipalE _____	48
Responsabilités des conseillers de ville _____	49
Les députéEs de Rosemont _____	50
Les députéEs qui vous représentent au niveau provincial _____	51
Les députéEs qui vous représentent au niveau fédéral _____	51
Contacts et références _____	52
OUTILS _____	54
Lettre de plainte ou de revendication _____	54
Contenu d'une lettre de revendication _____	56
Exemple de pétition _____	57
Conseils afin de préparer votre participation à une consultation publique. _____	58
CONCLUSION ET SUITE : _____	59
Remerciements à nos partenaires _____	60

C'est avec une grande fierté que la démarche Décider Rosemont ensemble vous présente le guide sur la participation citoyenne pour le quartier Rosemont. Ce guide a été pensé et réalisé en grande partie grâce au travail et à l'implication des membres du Comité Démocratie et participation citoyenne, lors de la première édition de la démarche Décider Rosemont ensemble (2006-2012).

Cette démarche d'identification et de réalisation de priorités de quartier est chapeautée par la Corporation de développement communautaire (CDC) de Rosemont. Depuis 2006, les différents comités de citoyenNEs et d'intervenantEs de cette démarche se mobilisent pour faire de Rosemont un milieu de vie toujours plus inclusif, dynamique et soucieux de ses résidentEs.

Le guide de la participation citoyenne « Vivons Rosemont » représente l'aboutissement d'une démarche visant la promotion et la valorisation de la participation citoyenne des résidentEs de Rosemont.

Le Comité de suivi de la démarche Décider Rosemont ensemble tient à remercier tous ceux qui ont investi leur temps et leur énergie dans ce document afin d'offrir aux résidentEs du quartier un outil qui saura éveiller leur fibre sociale et stimuler leur engagement citoyen afin qu'ils investissent activement les principaux espaces d'implication citoyenne dans le quartier Rosemont.

Ce guide est une invitation à venir nous rejoindre pour faire de Rosemont un quartier à notre image!

INTRODUCTION

Plusieurs citoyenNEs manifestent le désir de s'impliquer dans leur communauté, sans savoir par où commencer. Il existe un grand nombre de publications qui traitent des mérites de la participation citoyenne sans toutefois apporter des réponses concrètes aux questions et aux obstacles qui émergent lorsqu'on désire s'impliquer dans notre milieu de vie.

VIVONS ROSEMONT

Le guide de la participation citoyenne se veut un guide clair expliquant comment participer activement à la vie de notre quartier. L'objectif est de vous donner des informations spécifiques et des outils concrets afin de faciliter votre implication dans le quartier. Ce guide s'adresse à vous car il a été conçu pour et par des citoyenNEs de Rosemont!

VOUS Y TROUVEREZ:

- ▶ Des astuces qui démontrent comment porter un dossier de changement local.
- ▶ Des informations générales sur chaque niveau de gouvernement
- ▶ Des informations spécifiques sur les éluEs du quartier.
- ▶ Des façons précises d'intervenir en tant que citoyenNE auprès des différentes instances publiques.
- ▶ Des différents espaces de participation citoyenne dans notre quartier et comment s'y impliquer.
- ▶ Des cartes, des modèles de lettres, des exemples de pétitions...
- ▶ et plus encore!

LES MEMBRES DU COMITÉ
PRIORITÉ PARTICIPATION CITOYENNE
2011-2012

LES MEMBRES DU COMITÉ
DE SUIVI DE LA DÉMARCHE DÉCIDER
ROSEMONT ENSEMBLE 2014

BONNE
lecture!

ÊTRE *actif(ve)* DANS ROSEMONT

COMMENT PARTICIPER À LA VIE DE VOTRE QUARTIER



Dans ce premier chapitre du guide, nous vous partageons différentes façons de changer le monde. Que ce soit en devenant un proche aidant, en faisant du bénévolat dans un organisme, en vous impliquant activement au sein d'un comité d'un organisme ou en menant un projet de changement local. Participer à votre vie de quartier c'est poser des gestes concrets pour un monde plus juste et équitable. Bâtir une communauté entre voisinEs, développer et entretenir des relations d'entraide ou de solidarité, c'est vivre le changement que nous voulons voir dans le monde!

Évidemment, il y a plusieurs façons de s'impliquer!
Voici quelques suggestions qui vous aideront à :

- ▶ participer à la vie de quartier
- ▶ faire du bénévolat
- ▶ devenir membre d'un comité ou d'un conseil d'administration d'un organisme
- ▶ mener un projet de changement social local

PARTICIPER À LA VIE DE QUARTIER

Le simple fait de participer aux activités organisées par les organismes communautaires du quartier représente une forme d'implication dans son milieu de vie! C'est une excellente façon de connaître les organismes du coin et cela peut constituer un premier pas vers une expérience de bénévolat!

S'INFORMER POUR MIEUX S'IMPLIQUER

Souvent, lorsqu'on désire s'impliquer, le plus difficile est de savoir ce qui se passe dans son quartier. Il y a plusieurs façons de rester informé. En voici quelques-unes!

LE SITE INTERNET DE LA CDC DE ROSEMONT

Vous pourrez trouver les coordonnées d'une cinquantaine d'organismes communautaires membres de la CDC ainsi qu'une multitude d'information sur les activités dans le quartier.

▶▶▶ www.cdicrosemont.org

▶▶▶ www.forumsocialrosemont.org

LA PAGE FACEBOOK DE LA CDC DE ROSEMONT ET LA PAGE FACEBOOK DE LA DÉMARCHÉ DÉCIDER ROSEMONT ENSEMBLE

▶▶▶ www.facebook.com/deciderosemont.ensemble

▶▶▶ www.facebook.com/CDC-de-Rosemont/

LE SITE INTERNET DE L'ARRONDISSEMENT

Un portail qui favorise l'accès aux ressources communautaires et aux services publics de Montréal. Le site répertorie entre autres, les événements, les organismes, les commerçants et les offres d'emplois du quartier. De plus, l'arrondissement publie un bulletin 4 fois par an qui vous est livré dans votre boîte aux lettres. Il y a également beaucoup d'informations et des activités du quartier sur le site Internet :

▶▶▶ www.arrondissement.com/rosemont_petite_patrie/

LE MÉDIA HYPERLOCAL RUEMASSON.COM

Utilise principalement le support électronique et, depuis l'automne 2014, il édite des numéros spéciaux format papier.

www.ruemasson.com

LE JOURNAL DE ROSEMONT

Babillard communautaire, articles sur les événements et activités du quartier.

▶▶▶ www.journalmetro.com/local/rosemont-la-petite-patrie/

Il y a aussi les affiches sur les poteaux et les dépliants et affiches au Centre Gabrielle et Marcel Lapalme, au Carrefour communautaire de Rosemont l'Entre-gens ou au Centre Alphonse-Desjardins. Visitez le **site Internet** des organismes qui vous tiennent à cœur et inscrivez-vous à leur liste d'envoi. Plusieurs organismes communautaires ont un profil sur Facebook, recherchez-les.

Certains organismes ont aussi des bulletins mensuels ou trimestriels qui vous tiennent informés des activités du secteur. « **L'info-lettre** » de la SODER, le « **Porte-voix** » de la démarche Décider Rosemont ensemble et « **L'info-Famille** » de la Table de concertation en petite enfance de Rosemont (TCPER) en sont des exemples.

Contactez les responsables pour qu'ils inscrivent votre nom à leur liste d'envoi.

L'INFO-LETTRE

de la Société de Développement Environnemental de Rosemont (SODER)

▶▶▶ secretariat@soder.qc.ca | Tél. : 514 727-6775 #200

PORTE-VOIX

de la démarche Décider Rosemont ensemble

▶▶▶ info@cdcrosemont.org | Tél. : 514 524-1797 poste 230

L'INFO FAMILLE

de la table de concertation en petite enfance de Rosemont (TCPER)

▶▶▶ sippe@cdcrosemont.org | Tél. 514 524-1797 poste 225

DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

VOICI QUELQUES ÉVÉNEMENTS À ROSEMONT QUI ONT LIEU CHAQUE ANNÉE

MOIS DE LA NUTRITION | MARS

Le Mois de la nutrition à Rosemont est le véhicule événementiel de la Coalition sécurité alimentaire de Rosemont. Il permet aux organismes et aux institutions du quartier d'offrir gratuitement aux résidentEs des activités très variées qui touchent la saine alimentation à petits prix.

▶▶▶ www.cdsrosemont.org | Info@cdcrosemont.org | Tél.: 514.524.1797

FÊTE DE LA FAMILLE DANS ROSEMONT | MAI OU JUIN

Portée par les groupes communautaires et institutionnels du quartier, la Fête de la famille de Rosemont est devenue un incontournable pour les RosemontoisEs. Elle vient célébrer la place de la famille dans le quartier en offrant aux grands et aux petits des jeux interactifs, des animations et des spectacles de qualité dans un parc du Vieux-Rosemont. L'occasion est alors donnée aux citoyenNEs de rencontrer sur place des responsables d'organismes qui offrent du soutien et des activités tout au long de l'année.

▶▶▶ www.cdsrosemont.org | Info@cdcrosemont.org | Tél.: 514.524.1797

LA FÊTE DES VOISINS | JUIN

Cet évènement, né en France en 1999, vise à rapprocher les gens habitant un même voisinage et permet de développer la cordialité et la solidarité dans son milieu de vie. Il s'agit d'une initiative purement citoyenne où des gens prennent l'initiative d'organiser une fête avec leurs voisins de ruelle ou de rue. TouTEs sont invitéEs à apporter quelque chose, que ce soit pour se retrouver autour d'un verre ou d'un repas simple. La fête peut se avoir lieu dans la rue, la ruelle, le parc du coin, la cour de votre maison, la salle commune ou la cour de votre immeuble. Toutes les idées sont bonnes.

▶▶▶ www.fetedesvoisins.qc.ca | info@rqvvs.qc.ca | Tél.: 418 650-5115 #5504

PARKING DAY – 19 SEPTEMBRE

Le « Parking Day » est un événement annuel mondial qui transforme temporairement des cases de stationnement en lieux publics conviviaux. L'objectif principal est d'animer, de manière ludique et festive, un débat à propos du potentiel que pourraient offrir ces espaces de stationnement si nous en faisons une gestion optimale. Tout citoyenNE ou organisme intéresséE par cet enjeu peut occuper l'espace qu'il lui plaît, le temps d'une journée. Consultez le site internet pour connaître toutes les modalités afin de réserver une place de stationnement et laissez l'inspiration vous guider !

▶▶▶ www.parkingdaymontreal.org | rcayla@cremtl.qc.ca |
Tél.: 514-842-2890 #228

MAGASIN-PARTAGE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE — AOÛT

Le Magasin-Partage de la Rentrée scolaire permet aux familles à faible revenu d'alléger la facture en fournissant, pour une somme symbolique, une bonne partie du matériel scolaire et une petite épicerie axée sur les produits pour les déjeuners et les lunchs. Cet événement se déroule au mois d'août, avant la rentrée des classes.

▶▶▶ www.coopere.ca | info@coopere.ca | Tél.: 514 419-4736
▶▶▶ www.magasinpartage.org | rmpim@bellnet.ca | Tél.: 514-383-2460

MAGASIN-PARTAGE DE NOËL — DÉCEMBRE

Le Magasin-Partage de Noël est un magasin temporaire qui permet aux familles de se constituer un panier d'épicerie de Noël dont elles ne défraient que 10 % du coût total, jusqu'à un déboursé maximal de 15 \$. L'activité favorise l'entraide dans le quartier puisque de nombreuses personnes s'y impliquent bénévolement.

▶▶▶ www.bouffe-action.org | magasin.partage@bouffe-action.org |
Tél.: 514 523-2460

LE BÉNÉVOLAT, C'EST QUOI ?



Il y a plusieurs façons d'être actifVE dans son quartier en aidant d'autres personnes. L'entraide entre des individus, par exemple des voisinEs, est une façon de resserrer les liens amicaux et de faire de nouvelles connaissances. Le bénévolat, à la différence de l'entraide, se fait d'une manière organisée entre des individus et une organisation qui recherche de l'aide.

Faire du bénévolat consiste à donner du temps, de façon non rémunérée, à un organisme ou une cause qui nous tient à cœur. Sachez qu'il y a autant de types de bénévolat qu'il y a des personnes qui désirent s'impliquer! Il y a 2 grandes catégories d'implication bénévole: occasionnelle ou sur une base régulière. Voici quelques exemples de chacune:

BÉNÉVOLAT SUR UNE BASE RÉGULIÈRE	BÉNÉVOLAT OCCASIONNEL
Aide à une personne : alphabétisation, écoute, lecture, aide aux devoirs	Événements : préparation de repas, maquillage, décoration de salle
Accompagnement : rendez-vous, emplettes, sorties	Travail manuel : ménage de locaux, livraison, peinture
Gestion et organisation : collecte de fonds, gestion de projets, communications	Noël et Jour de l'An : accueil, vestiaire, paniers de Noël, emballage de cadeaux
Services : coiffure, comptabilité, traduction, graphisme	Travail de bureau : envoi postal, entrée de données, appels téléphoniques
Cuisine : popote roulante, aide à la cuisine	
Service à la clientèle : accueil, vestiaire, tri de vêtements, tenue de caisse	
Animation : halte-garderie, sports, ateliers d'art, loisirs pour aînés, café-rencontre	
Travail manuel : couture, entretien ménager	

Les bienfaits du bénévolat sont nombreux pour la société en général, pour les individus qui reçoivent de l'aide et pour les bénévoles eux-mêmes. En rendant service à une organisation ou à une personne, les bénévoles acquièrent des compétences et développent des habiletés qui les enrichissent.

OÙ S'INFORMER POUR FAIRE DU BÉNÉVOLAT

Avant de devenir bénévole, il est important d'identifier vos champs d'intérêt, vos habiletés et vos disponibilités. Vous pouvez ensuite communiquer avec des organismes que vous connaissez pour offrir vos services. Vous pouvez aussi vous adresser à des organismes qui vous aideront à trouver les activités bénévoles parfaites pour vous.

Accès bénévolat est un organisme communautaire dont le mandat est de faire le lien entre les besoins des organismes communautaires en terme de bénévole et les citoyens qui désirent s'impliquer. C'est l'endroit idéal afin de commencer votre recherche pour un poste de bénévolat!

▶▶ www.accesbenevolat.org Tél. : 514 523-6599

Vous pouvez aussi appeler à la **CDC de Rosemont** ou passer au Centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme où plus de 25 organismes sont logés!

Bénévoles d'affaires

Plusieurs organismes à but non-lucratif recherchent l'expertise de professionnels d'affaires afin de compléter certaines fonctions de gestion. D'autres désirent mettre à jour leur site internet sans toutefois avoir l'expertise nécessaire. Vous avez de l'expérience professionnelle dans le domaine de la gestion, de l'administration ou des communications ? Mettez à profit vos connaissances pour aider une cause qui vous est chère en faisant du bénévolat d'affaires!

Visitez le site Internet de Bénévoles d'affaires :

▶▶ www.benevolesdaffaires.org

Référez vous à la fin du chapitre afin de remplir la fiche technique « Quel bénévolat désirez-vous faire? »

LA PARTICIPATION CITOYENNE; ÊTRE ACTIF(VE) AUTREMENT

Une autre façon de s'impliquer activement dans votre communauté, outre que par le bénévolat, c'est en participant activement aux seins d'organismes communautaires et/ou institutionnels, soit en adhérant à un conseil d'administration, soit à un comité de travail. Lorsque l'on tente de faire la distinction entre le bénévolat et la participation citoyenne, il y a de nombreuses zones grises qui rendent le discours parfois confus. Cependant, l'Institut du Nouveau Monde a trouvé une définition assez précise de la participation, la voici : « *Prise de conscience de ses besoins et de ceux de sa communauté qui mène le citoyen à poser des actions, ponctuelles ou régulières, individuelles ou collectives, afin de transformer son milieu en vue de l'améliorer.* »

Sans être exhaustive, vous trouverez dans cette section les principaux espaces possibles d'implication que vous pouvez investir dans le quartier.

SIÉGER SUR DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Plusieurs organismes communautaires du quartier sont des organismes à but non lucratif (OBNL) qui sont dirigés par un conseil d'administration. Outre la responsabilité de veiller à la saine gestion de l'organisme en supervisant les activités, les membres du conseil doivent assurer un leadership et planifier les grandes orientations de l'organisme.

Généralement, pour faire partie d'un conseil d'administration, il faut être membre de l'organisme et participer à ses activités même si certains organismes n'exigent pas une adhésion (carte de membre). Il est donc important de choisir un organisme qui œuvre dans un domaine qui reflète vos intérêts et/ou préoccupations.

Par exemple, si vous êtes préoccupés sur les enjeux environnementaux, la Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) serait un organisme que vous pourriez privilégier dans votre implication. Si vous avez envie d'un organisme qui place la défense de droit comme moteur de changement ayant une fibre militante, alors le Comité logement de Rosemont répondrait à vos attentes. Il y a aussi des entreprises en économie sociale, répondant souvent à des préoccupations sociales, qui sont aussi à but non lucratif. Par exemple le Petit marché de l'Est de Rosemont, qui vient combler un manque flagrant d'offre de fruits et légumes dans l'est de Rosemont, a trois citoyens qui siègent sur son C.A. Vos connaissances pourraient permettre à des entreprises de mieux développer leurs services!

LA DÉMARCHE DÉCIDER ROSEMONT ENSEMBLE

Une autre façon de réaliser son pouvoir citoyen est de participer à des comités de citoyens et d'intervenants qui posent des actions concrètes afin d'améliorer leur milieu de vie. La démarche **Décider Rosemont ensemble** vous offre un espace unique et riche en possibilité de changer votre quartier!

C'est depuis 2006 que la démarche **Décider Rosemont ensemble** mobilise un grand nombre de citoyenNEs et d'intervenantEs autour de priorités de quartier définies collectivement lors des forums sociaux afin de guider les actions à entreprendre dans le quartier.

ESPRITS ET FONDEMENTS

Décider Rosemont ensemble est une démarche collective d'identification et de réalisation de priorités de quartier qui rassemble les acteurs et actrices de Rosemont afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des résidentEs du quartier dans une perspective de justice sociale. Elle est portée par les gens qui vivent et œuvrent dans le quartier et qui croient dans leur pouvoir d'agir collectivement et dans la possibilité de changer leur milieu de vie en posant ensemble des gestes concrets. Cette démarche est guidée par un changement social qui est fermement ancré dans son milieu, elle est activement portée par les citoyenNEs et les intervenantEs du quartier, et elle est axée sur l'action concrète et locale.



**DÉCIDER
ROSEMONT
ENSEMBLE**

Décider Rosemont ensemble est basé sur trois fondements principaux : **citoyenne, participative, ouverte.**

- ▶ C'est une démarche citoyenne, participative, ouverte et inclusive;
- ▶ C'est une démarche en continuité avec les actions menées depuis plus de cinq ans et en arrimage avec les initiatives du quartier;
- ▶ C'est une démarche axée sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans une approche globale et transversale.

DERNIER FORUM, MAI 2012

En mai 2012, le quartier s'est mobilisé lors du Forum social de Rosemont où 400 personnes étaient réunies au Collège de Rosemont pour choisir les priorités de quartier pour les cinq prochaines années! Ce forum faisait suite à un bilan des cinq premières années, un portrait de quartier et des consultations sans précédent où 43 cafés urbains furent organisés qui ont rejoints plus de 800 personnes. C'est à la fin de cette journée que les sept priorités de quartier furent retenues. Les sept priorités choisies sont :

- ▶ le logement;
- ▶ la culture;
- ▶ la sécurité alimentaire;
- ▶ la démocratie et la participation citoyenne;
- ▶ le transport et la circulation;
- ▶ l'accès à la santé et aux services sociaux.
- ▶ l'environnement;

De plus, deux priorités globales ont été retenues avec un appui de 90 % des personnes présentes, soit :

- ▶ Des lieux et des espaces de rencontres à la grandeur du quartier;
- ▶ Rosemont choisit la diversité, l'inclusion et la mixité sociale.

Et c'est en septembre 2012 que les 7 priorités de quartier votées lors du forum se sont incarnées en 7 comités formés de citoyenNEs et d'intervenantEs qui travaillent ensemble afin de faire de Rosemont un quartier plus inclusif, dynamique et soucieux de ses résidentEs.

Les comités se rencontrent, en moyenne, aux 5 semaines et travaillent ensemble sur la mise en place d'actions concertées afin de construire un quartier à leur image.

Venez les rejoindre!

▶▶▶ www.cdcremont.org/presentation_demarche | info@cdcremont.org | Tél. : 514.524.1797 #230

LE RÉSEAU SCOLAIRE, DE MULTIPLES POSSIBILITÉS

La participation des parents à la vie scolaire a beaucoup évolué au fil des années. De simples spectateurs qu'ils étaient à la naissance du système d'éducation québécois, ils sont devenus, avec la réforme, de véritables partenaires, apportant leur point de vue et participant à de nombreuses décisions touchant la vie de l'école. Afin de jouer un rôle plus précieux et d'agir concrètement sur la qualité des services offerts aux enfants, le parent peut s'engager de plusieurs façons pour permettre à l'école de remplir pleinement sa mission éducative.

AU SEIN DE VOTRE ÉCOLE

LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le conseil d'établissement (CE) est l'instance de base d'une école et s'occupe principalement des orientations : le projet éducatif, la concertation de la communauté et de l'école, la reddition de comptes aux parents, le budget annuel de l'école, les services extrascolaires, etc. Le conseil d'établissement est généralement formé d'au moins quatre parents, d'au moins quatre membres du personnel, de deux représentants de la communauté, ainsi que de deux élèves du secondaire et d'un membre du personnel des services de garde, le cas échéant. De façon générale, le conseil d'établissement détient des pouvoirs importants dans le domaine des orientations tandis que le directeur veille à la qualité des services éducatifs rendus, assure la direction pédagogique et administrative de l'école et gère les ressources mises à la disposition de l'établissement par la commission scolaire.

▶▶▶ www.fcpq.qc.ca/data/userfiles/files/formation/Francais/f12_CE_fr.pdf

ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS

L'organisme de participation des parents (OPP) a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école en plus de favoriser la réussite scolaire de leur enfant. L'OPP peut donner son avis aux parents du conseil d'établissement sur tout sujet qui concerne les parents ou sur lequel les parents du conseil d'établissement le consultent. L'OPP agit en concertation avec plusieurs personnes ou groupes dans l'école : le conseil d'établissement, les parents du conseil d'établissement, le directeur de l'école et les services de l'école.

▶▶▶ www.fcpq.qc.ca/data/userfiles/files/formation/Francais/F01_OPP_fr.pdf



AU SEIN DE VOTRE COMMISSION SCOLAIRE

LE COMITÉ DE PARENTS : PIVOT DE LA PARTICIPATION PARENTALE

Les comités de parents (CP) ont comme fonction de transmettre à la commission scolaire l'expression des besoins des parents identifiés par ses membres. Le comité se compose essentiellement d'un représentant qui provient de chacune des écoles sur trois plans différents.

▶▶ www.fcpq.qc.ca/data/userfiles/files/formation/Francais/f04_CP_fr.pdf

LE COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (CCSEHDAA)

Ce comité est formé de parents, de membres du personnel scolaire, de représentants d'organismes externes et du directeur général de la commission scolaire.

▶▶ www.fcpq.qc.ca/data/userfiles/files/formation/Francais/f15_CCSEHDAA_fr.pdf

▶▶ www.fcpq.qc.ca/data/userfiles/files/formation/Francais/f20_parent_commissaire_fr.pdf

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Le conseil des commissaires de la commission scolaire est composé de citoyens élus au suffrage universel (les commissaires scolaires) et de deux parents nommés par le comité de parents pour y faire valoir les attentes des parents, leurs positions et leurs revendications.

LA SANTÉ, ON Y VEILLE

Il est possible aussi de s'impliquer auprès d'un comité d'un citoyen qui veille sur les soins et les services de santé offerts soit par les hôpitaux du quartier, soit par le Centre de Santé et de Services Sociaux (CSSS) Lucille-Teasdale.

LE COMITÉ DES USAGERS, CSSS LUCILLE-TEASDALE

Le comité des usagers a le mandat d'être le gardien des droits des usagers. Ce comité doit veiller à ce que les usagers soient traités dans le respect de leur dignité et en reconnaissance de leurs droits et libertés. Il est l'un des porte-paroles importants des usagers auprès des instances de l'établissement. Il compte notamment sur la participation de deux membres du comité des usagers au conseil d'administration au CSSS. Le comité est composé de cinq personnes élues pour représenter les citoyens qui habitent les quartiers Hochelaga-Maisonneuve, Mercier-Ouest et Rosemont. Neuf autres personnes sont élues pour représenter chaque comité de résidents des centres d'hébergement et deux autres personnes représentent les ressources intermédiaires.

▶▶▶ www.comiteusagerslucilleteasdale.ca/ | comiteusagercsss@bellnet.ca |
Tél.: 514.523.1173 #35298

LE COMITÉ DES USAGERS, HÔPITAL SANTA CABRINI

Le comité des usagers est composé de sept membres élus parmi les usagers et d'un représentant du comité de résidents du Centre d'accueil Dante. La durée du mandat est de trois ans. Par ailleurs, la direction générale délègue une personne pour assister les membres du comité des usagers et du comité de résidents.

▶▶▶ www.santacabrini.qc.ca/ | comitedesusagers.santc@ssss.gouv.qc.ca |
Tél.: 514 252-6000 #7198

LE COMITÉ DES USAGERS, HÔPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT

Le mandat du Comité des usagers est d'être le gardien des droits des usagers. Le Comité doit veiller à ce que les usagers soient traités dans le respect de leur dignité et en reconnaissance de leurs droits et libertés. Il est l'un des porte-parole important des usagers auprès des instances de l'établissement. Les mandats sont d'une durée de quatre ans.

▶▶▶ www.maisonneuve-rosemont.org | cusagers.hmr@ssss.gouv.qc.ca |
Tél.: 514 252-3925

LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Vous avez des questions concernant la modification d'un parcours d'auto-bus?

Vous souhaitez connaître les coûts de réfection de la station de métro près de votre lieu de travail?

Venez assister à une assemblée ordinaire publique de la Société de transport de Montréal!

Vous devez obligatoirement vous inscrire 15 minutes avant le début de la séance afin de poser une question.

Les assemblées ont lieu au siège social de la STM. Pour connaître la date et l'heure des séances, consultez le site internet de la STM.

▶▶▶ www.stm.info

COMMENT AMENER UN CHANGEMENT DANS VOTRE QUARTIER?

Vous avez un intérêt prononcé pour une question sociale en particulier? Davantage d'autobus pour desservir la population?

Une fête de rue pour les familles de votre voisinage?

Une diminution de condos et plus de logement social?

Vous pouvez vous servir de vos qualités personnelles afin d'agir!

Mobiliser vos voisinEs ou votre réseau personnel, c'est souvent la meilleure manière d'initier un changement dans votre quartier! Tous les projets peuvent devenir intéressants, il suffit d'avoir un peu d'imagination... et de se servir des outils présentés dans ce guide!

Voici quelques idées qui peuvent vous inspirer

- ▶ Installer une compostière dans votre ruelle pour vous et vos voisinEs
- ▶ Organiser un groupe de jardinage afin d'embellir les carrés d'arbres de votre rue
- ▶ Faire une vente de garage avec le voisinage
- ▶ Organiser une corvée de nettoyage de la ruelle au printemps
- ▶ Revendiquez un terrain vague afin d'y bâtir une coopérative d'habitation
- ▶ Organiser une manifestation afin de promouvoir une cause
- ▶ Mobiliser les parents de votre quartier afin d'ouvrir un CPE
- ▶ Ouvrir une épicerie solidaire
- ▶ Initier un réseau d'échange de biens et de services
- ▶ Et plus encore!

Dans la section suivante, nous vous suggérons des étapes générales à suivre afin de mener à terme un projet de changement local. Ensuite, à titre d'exemples, vous trouverez les étapes à suivre pour mener à terme quelques projets spécifiques :

- ▶ Démarrer un projet hyperlocal
- ▶ Revendiquer la vocation d'un terrain vague
- ▶ Organiser une manifestation
- ▶ Créer une ruelle verte

DÉMARRER UN PROJET HYPERLOCAL

Un projet hyperlocal peut prendre une multitude de formes, dépendamment du dossier. Si l'objet de votre projet relève d'une compétence fédérale, les démarches à suivre sont différentes que s'il relève du municipal. Voici les étapes utiles pour n'importe quel projet de changement local.

- 1 Identifiez clairement ce que vous cherchez à réaliser. Il faut commencer en développant l'idée de votre projet (les objectifs, les moyens etc.). Écrire une lettre (ça peut être sous forme de dépliant, de tract, d'affiche, etc.) qui explique clairement l'objectif du projet et vos attentes en regard de celui-ci.
- 2 Prenez connaissance de ce qui existe déjà. Peut-être qu'il y a déjà une initiative semblable dans le quartier à laquelle vous pourriez vous greffer? Peut-être que la même démarche a été réalisée ailleurs? Ne réinventons pas la roue!
- 3 Identifiez les autorités par lesquelles il faut passer. Besoin de permis? D'approbation quelconque? Il est important d'identifier les joueurs clés et les structures décisionnelles. Pour une ruelle verte, c'est l'éco-quartier (la SODER) qui gère le tout. S'il s'agit d'une fête de ruelle, il faut passer par l'arrondissement (311). Si votre projet interpelle les instances politiques, nous aurons plus d'outils pour vous dans les chapitres suivants.
- 4 S'il s'agit d'une revendication ou d'un dossier politique, soyez stratégique ! Parfois il ne s'agit pas d'aller directement à ceux qui ont un pouvoir décisionnel sur votre dossier. Il peut être plus stratégique de passer par d'autres afin d'établir de bonnes bases. Par exemple, si vous envisagez revendiquer à la Ville centre, il peut être intéressant d'avoir le soutien de vos conseillerÈRES municipaux.

- ⑤ Identifiez clairement les étapes de réalisation. Dans votre planification il est important de songer à un échéancier réaliste – bâtir une mobilisation, ça prend du temps ! Réfléchissez aux moments clés où la présence de vos voisinEs (ou des personnes qui soutiennent votre cause) est importante. Pensez au rythme d'implication des autres : – est-ce que vous leur demandez d'être présents une fois par mois? Plus? Moins? Il faut à la fois assurer une continuité sans pour autant sur-solliciter les participantEs.
- ⑥ Convoquez votre groupe à une première rencontre. Trouvez un moment de la journée qui convient à la majorité des gens. N'oubliez pas de rendre la rencontre agréable et confortable – pensez à la bouffe, à l'espace, etc. Il est important que ça soit amusant pour tous et toutes! Lors de la première rencontre, partagez votre vision et votre plan d'attaque avec le groupe. Soyez ouvert à des questions, des commentaires, à des ajouts, à des bonifications , à des nouvelles idées, etc. Et soyez prêtE à modifier votre plan s'il y a lieu...
- ⑦ Identifiez clairement qui fera quoi et quand... et votre mobilisation débutera sur de bonnes bases !!
- ⑧ Faites rayonner votre projet. Parlez-en autour de vous, contactez les médias locaux, créer une page Facebook, etc.
- ⑨ Ne soyez pas déçuE si ça prend du temps et soyez créatifVE... une mobilisation populaire, ça se bâtit tranquillement. Il faut souvent prendre le temps de faire de l'éducation populaire afin que les gens soient au courant de l'enjeu. Lors de ces actions, comme tout au long de votre projet, n'hésitez pas à être créatifVE! Des affiches informatives et colorées, des personnes « sandwiches » qui se promènent dans la rue, des manifestations festives... les possibilités sont sans limites, votre imagination sans bornes!

REVENDIQUER LA VOCATION D'UN TERRAIN VAGUE

Les terrains vagues du quartier... quel sort leur est-il réservé? Un CPE, du logement social, des condos? Il est possible de revendiquer la vocation d'un terrain vague pour un usage spécifique!

- ① Identifiez le terrain. Repérez un terrain et prenez en note son adresse civique ou l'intersection des rues sur lequel il est situé.
Alliez-vous aux acteurs du milieu. Contactez la table de concertation du quartier en lien avec le projet pour obtenir l'appui du milieu dans la revendication du terrain. Déterminez les différents usages possibles sur le site et créez des partenariats si l'habitation n'est pas le seul usage prévu. S'il y a lieu, trouvez un organisme qui serait responsable du développement et du suivi du projet dans le cas de l'obtention du terrain.
- ② Récoltez de l'information. Recherchez le propriétaire du terrain et le zonage: informez-vous auprès du 311, au bureau Accès Montréal et consultez l'évaluation foncière de la Ville. Si cela reste sans réponse, adressez-vous par écrit aux éluEs de l'arrondissement, ou présentez-vous à la période des questions lors de la séance du conseil d'arrondissement pour avoir de l'information sur le terrain (à qui? Projet prévu? Zonage? etc.) Informez-vous sur le plan d'urbanisme dans ce secteur.
- ③

* À toutes les étapes, il est important d'utiliser le maximum de visibilité pour faire connaître le projet : médias, facebook, internet, journal, etc.

- ④ Restez à l'affût de la vente ou d'une modification de zonage du terrain. Surveillez les journaux locaux pour une demande éventuelle de changement de zonage et demeurez au courant d'un projet sur le site. Dans le cas d'un changement de zonage, voyez les modalités d'opposition, contestation, référendum, etc.
- ⑤ Faites connaître la revendication. En concertation avec la table responsable de la revendication, écrivez un communiqué au journal local, organisez une campagne d'affiches, une manifestation sur le terrain, une assemblée publique pour expliquer le projet, une pétition citoyenne pour la revendication, etc.
- ⑥ Faites des représentations au conseil d'arrondissement et au conseil de ville (le cas échéant). Lorsqu'un projet nécessite un changement de zonage et que celui-ci est tout d'abord accordé par l'arrondissement, une seconde autorisation doit aussi être obtenue de la Ville Centre. Il est possible de contester cette autorisation lors de la période de questions des séances du conseil de ville (voir sur le site internet pour les dates et l'ordre du jour de la séance.)

ORGANISER UNE MANIFESTATION

La liberté de s'exprimer et la liberté de s'assembler paisiblement sont des droits fondamentaux protégés notamment par la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. Ces deux lois garantissent le droit des citoyenNEs de faire entendre leur voix publiquement. Il n'est pas nécessaire d'obtenir une autorisation pour organiser une manifestation.

- ① Choisissez un endroit, de préférence central et facilement accessible en transport en commun, si possible qui a un lien symbolique avec la revendication. Par exemple : devant un terrain en friche pour réclamer la construction de logements sociaux, ou devant le bureau de promoteurs qui ne bâtissent que des condos.
- ② Déterminez la date et l'heure de la manifestation. Les après-midi de fin de semaine sont généralement les périodes qui permettent au plus de gens de participer, mais si vous souhaitez interpeller des membres de la classe politique (maire, ministre...), il est mieux de planifier la manifestation pendant les heures de bureau.
- ③ Prévenez l'arrondissement et le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) du lieu, de l'heure et du trajet. Aucune de ces instances ne peut vous dissuader d'exercer votre droit de manifester.
- ④ Activez-vous sur votre ordinateur! Créez un évènement facebook, prévenez les organismes et les personnes qui seraient susceptibles d'appuyer vos revendications, faites jouer vos contacts et réseaux. Expliquez où, quand et pourquoi aura lieu cette manifestation à l'aide d'arguments clairs et convaincants. Vous pouvez aussi organiser un évènement en lien avec la cause; par ex. : une lecture publique dans un café ou un concert pour une campagne de financement.

- ⑤ Créez du matériel de mobilisation, en lien avec votre budget; que ce soit des photocopies en noir et blanc ou des dépliants élaborés, le but est de faire circuler l'information le plus possible. Affichez dans les cafés, les organismes communautaires, distribuez des brochures dans la rue... Il est à noter qu'il n'est pas légal d'afficher des informations sur le mobilier de la ville (poteaux de téléphone et les arbres, par exemple). Il est aussi possible de publier une vidéo sur les réseaux sociaux.
- ⑥ Préparez l'équipement pour la manifestation: système de son, pancartes, banderoles, mégaphone, génératrice, etc. Il est possible de louer ce matériel pour la journée dans des magasins spécialisés ou des quincailleries.
- ⑦ Contactez les personnes que vous souhaiteriez voir intervenir pendant la manifestation. Déterminez leur ordre de passage et la durée de leur intervention.
- ⑧ Refaites une série d'envois courriels, d'appels et de promotion quelques jours avant l'évènement.
- ⑨ Envoyez des communiqués de presse : 2 semaines avant, 1 semaine avant, deux jours avant et le matin même de l'évènement. Ciblez les journaux locaux ou nationaux, les radios communautaires. Dans le communiqué, donnez une information condensée et précise. N'oubliez pas d'envoyer le nom et les coordonnées de la ou des personnes à contacter.
- ⑩ Rassemblez tout le matériel le jour précédent la manifestation. Confirmez la présence des personnes qui doivent prendre la parole.
- ⑪ Le jour même, soyez sur place et installez le tout au moins une heure avant le début de la manifestation.

Bonne manifestation, et n'oubliez pas de prendre des photos et des vidéos de l'évènement!

FAIRE UNE RUELLE VERTE

Un peu de vert, ça fait du bien! Dans le quartier Rosemont, il y a plusieurs groupes de voisinEs qui se sont rassemblés afin de verdir leur ruelle. Le verdissement de votre ruelle ajoute à la qualité de votre environnement résidentiel tout en procurant au voisinage une fraîcheur accrue lors des périodes de canicule, réduisant le phénomène urbain des îlots de chaleur.

Dans l'arrondissement de Rosemont– La Petite-Patrie, aménager une ruelle verte consiste à verdir les bandes riveraines de la voie publique. La mise en place d'un tel projet est amorcée par les résidents riverains, en collaboration avec le programme Écoquartier et l'arrondissement.

ATTENTION !

Obligation d'obtenir l'autorisation.

Dans l'arrondissement, il est interdit de procéder à des travaux d'aménagement sur le domaine public sans en avoir obtenu l'autorisation au préalable.

ÉCOQUARTIER, 5350, rue Lafond,
Montréal (Québec) H1X 2X2

▶▶▶ www.soder.qc.ca

ruellesvertes@soder.qc.ca

514 727-677

ALORS COMMENT FAIRE?

La réalisation d'un projet de ruelle verte dépend de sa faisabilité par rapport aux critères de l'arrondissement et de la participation du comité de ruelle. Les résidents intéressés doivent s'informer auprès des intervenants de l'Écoquartier afin d'évaluer au préalable la faisabilité de leur projet. Le potentiel de verdissement est déterminé à l'aide de critères tels que le type de ruelles, son utilisation et sa forme. Selon ces critères, il se peut qu'une ruelle visée soit plus difficile à aménager que d'autres. La création d'une ruelle verte n'entraîne pas sa fermeture à la circulation des véhicules.

Quatre étapes accompagnent la réalisation d'un projet de ruelle verte :

ÉTAPE 1

DÉMARRAGE DU PROJET PAR LE COMITÉ DE RUELLE ET L'ÉCOQUARTIER

- ▶ Création du comité de ruelle : entre trois et sept résidents riverains responsables de la gestion communautaire du projet.
- ▶ Transmission, par le comité de ruelle, de son intention à élaborer un projet de ruelle verte aux responsables du programme Écoquartier.
- ▶ Rencontre d'information pour tous les résidents riverains.
- ▶ Mobilisation des résidents riverains : recueillir les signatures, incluant les adresses et les numéros de téléphone, de 51 % des résidents riverains favorables au projet (une signature par adresse civique).

ÉTAPE 2

ÉLABORATION DU PROJET

- ▶ Sélection des projets de ruelle verte par l'arrondissement.
- ▶ Dépôt du plan d'aménagement par le comité de ruelle et l'Écoquartier, approuvé par les résidents.
- ▶ Contactez votre Écoquartier pour plus de détails.

Approbation et production du plan d'aménagement final par l'arrondissement et l'Écoquartier.

- ▶ Délivrance des permis nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement. Tous les permis exigibles sont délivrés sans frais par l'arrondissement.

ÉTAPE 3

RÉALISATION DES TRAVAUX

- ▶ Réalisation des travaux d'excavation par l'arrondissement.
- ▶ Réalisation des travaux de verdissement par le comité de ruelle.
- ▶ Inspection des travaux par le représentant de l'arrondissement.
- ▶ Installation de la signalisation officielle de ruelle verte par l'arrondissement.

ÉTAPE 4

SUIVI DE LA RUELLE

- ▶ L'écoquartier devra assurer un suivi annuel de chaque ruelle. Une rencontre annuelle avec le comité afin de s'assurer de la pérennité du projet est nécessaire. Il ne faut pas oublier de continuer à organiser des fêtes de voisins, corvées annuelles de nettoyage, etc. Maintenant que l'espace vert est créé, il est temps de l'occuper!

DES EXEMPLES D'INITIATIVES CITOYENNES DANS ROSEMONT

LE COMITÉ DES CITOYENS DE LA RUELLE DE L'AVENUE

Les voisinEs des 2e-3e avenues, entre Masson et Dandurand, se sont mobiliséEs afin de créer une ruelle verte. Toutes les informations sur leur démarche est disponible sur leur blog :

▶▶▶ www.ruelleverte23.wordpress.com/2009/11/15/les-ruelles-de-rosemont/

PARCOURS M

En 2010, la citoyenne Solange Lessard avait une idée qui lui tenait à cœur : celle d'exposer des œuvres des artistes locaux dans les vitrines des commerces sur la Promenade Masson. Premièrement, elle a pris contact avec les acteurs du quartier comme le comité **Cultivore**, **ruemasson.com** et le **Regroupement Arts et Culture Rosemont–La Petite-Patrie (RACRPP)**.

Ces acteurs, tous réunis autour d'une table, ont fait que le projet a rapidement pris forme. Maintenant, lorsque vous vous promenez sur la rue Masson, vous pouvez apprécier 15 vitrines embellies par des œuvres d'artistes, une véritable galerie d'art à ciel ouvert. Pour plus d'infos :

▶▶▶ www.ruemasson.com/parcours-m-galerie-virtuelle-2015/

Bref, afin de pouvoir participer activement à la vie de votre quartier, il faut d'abord être informéE de ce qui existe déjà! Vous avez du pouvoir, vous pouvez influencer le monde dans lequel vous vivez et la communauté qui vous entoure. Il suffit de participer, de manifester, de se rencontrer, de se réseauter, de planifier, de se mobiliser...

À vous de jouer!



EXEMPLE DE LETTRE D'INVITATION À UNE RENCONTRE DE COMITÉ DE RUELLE

UNE NOUVELLE RUELLE VERTE POUR ROSEMONT //
POUR LA ?E ET ?E AVENUE
RÉUNION D'INFORMATION LE XX DÉCEMBRE 20XX à 19 h au XXXX, ?e Avenue

Cher voisinage,

Nous sommes vos voisins et nous souhaitons créer un Comité de ruelle. Verdir une ruelle demande seulement de la volonté et l'envie de partager. Une ruelle verte, c'est gratuit! C'est quoi une ruelle verte? Une ruelle verte est une ruelle avec moins de béton, aménagée par ses habitants. C'est un espace de vie où les habitants se rencontrent, et où les enfants peuvent avoir des jeux sécuritaires. C'est un processus participatif qui nécessite des mécanismes d'organisation et de consultation. Lorsque l'on parle de ruelle verte, on considère aussi les jardins privés autour de la ruelle. Si vous désirez planter un arbre, enlever l'asphalte de votre cour arrière, transplanter des vivaces, cela peut se faire.

Verdir une ruelle verte, c'est :

un projet environnemental et écologique et social
améliorer la santé et la qualité de vie des habitants
baisser la température (Créer un îlot de fraîcheur)
purifier l'air
favoriser le voisinage et l'entraide

Ce que l'on peut faire :

Verdir la ruelle (enlever du béton)
Maintenir la circulation des autos
Aménager des jeux pour les enfants
Développer un projet artistique
Du compostage...

Quoi faire?

Rejoindre le comité de ruelle
Proposer des idées
Participer aux démarches
Au plaisir de vous rencontrer, Comité de ruelle des avenues? et?

FICHE TECHNIQUE : QUEL TYPE DE BÉNÉVOLAT DÉSIREZ-VOUS FAIRE?

CET OUTIL VOUS AIDERA À CERNER QUEL TYPE DE BÉNÉVOLAT RÉPOND À VOS INTÉRÊTS ET VOS DISPONIBILITÉS.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Possédez-vous un permis de conduire?

Oui Non

Administration et gestion

- Comptabilité
- Informatique
- Soutien au site internet
- Commandites
- Organisation d'activités
- Siéger sur le conseil d'administration

Service aux individus

- Animation
- Écoute active et soutien
- Transport et/ou accompagnement
- Aide à domicile
- Cuisine

Relations publiques

- Promotion
- Rédaction de textes
- Communication

Travaux manuels

- Entretien et réparation
- Peinture et menuiserie
- Préparation des lieux lors d'activités

Autres types de bénévolat: _____

Avec quel type de clientèle aimeriez-vous vous impliquer?

- 0 à 5 ans
- 5 à 12 ans
- 12 à 17 ans
- 18 à 24 ans
- 25 à 55 ans
- 55 ans et plus
- Personne ayant une déficience physique
- Personne ayant une déficience intellectuelle
- Personne avec des problèmes de santé physique
- Personne avec des problèmes de santé mentale
- Personne en perte d'autonomie

Autres types de clientèle _____

EXEMPLE DE TRACT

Cet outil vous donne un exemple des éléments qui sont importants à inclure dans un tract ou un dépliant quand vous faites la promotion de votre projet auprès du public.

	<h3>TITRE DU PROJET</h3> <p>Court texte explicatif qui donne un sens au projet, dans deux phrases ou moins...</p> <p>28.02.2012</p> <p>Information clés (date de rencontre, info contact, etc.)</p>
<p>Description plus élaborée du projet qui détaille le contexte la situation actuelle et les prochaines étapes. Expliquez clairement ce que vous demandez au lecteurTRICE (venir à une rencontre?).</p> <p>Où aller pour plus d'information/Contact</p>	



LA BOITE À OUTILS

COMITÉ D'ACTION DES PERSONNES VIVANT DES SITUATIONS DE HANDICAP (CAPVISH)

▶▶▶ www.capvish.org/capvish_fichiers/files/pdf_integral.pdf

TANT DE FAÇONS DE PRENDRE SA PLACE FORUM J EUNESSE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

▶▶▶ www.fjim.org/v3/ptp_publications.asp

PETIT GUIDE QUÉBÉCOIS DE LA PARTICIPATION LOCALE INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

▶▶▶ www.inm.qc.ca/images/stories/publications/annuaire/Petit_guide_qubcois_de_la_participation_locale.pdf

VEILLER SUR LA *démocratie*

LES PALIERS DE GOUVERNEMENT DANS ROSEMONT



Nous vivons dans un régime politique qui a pris naissance il y a plus de deux mille ans chez les grecs, la démocratie. Cette démocratie représentative convie les citoyens à exprimer leur volonté par l'intermédiaire de représentantEs éluEs à qui ils délèguent leurs pouvoirs. Ces éluEs, qui représentent la volonté générale, votent la loi et contrôlent éventuellement le gouvernement. Cependant, nous avons le réflexe de croire que notre seul pouvoir d'influer les grandes orientations et décisions prises par les acteurs politiques s'opère seulement lors des élections générales. Pourtant, il nous est possible d'assurer une veille de notre démocratie pendant la durée des mandats que nous avons collectivement confié aux éluEs. Vous trouverez dans les pages suivantes les principaux endroits où il vous est possible d'exercer votre rôle de citoyen actif et engagé.

LES PALIERS DE GOUVERNEMENT DANS ROSEMONT

Vous trouverez ici un survol des instances municipales, provinciales et fédérales où il est possible de vous exprimer sur les différents enjeux actuels et de questionner les acteurs politiques concernés.

L'objectif de cette section est de mieux connaître les rôles et responsabilités de chaque palier gouvernemental. À la fin de la section vous trouverez toutes les coordonnées sous le chapitre « contacts et références ».

L'ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA-PETITE-PATRIE

L'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie est l'un des 19 arrondissements de la ville de Montréal. Les pouvoirs municipaux sont divisés en deux instances : Les arrondissements et la ville centre. Chacune de ces instances gèrent des pouvoirs et des dossiers parfois différents ou complémentaires.

Les pouvoirs de l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie sont les suivants :

- ▶ Urbanisme local
- ▶ Enlèvement des déchets et des matières résiduelles
- ▶ Voirie locale
- ▶ Culture
- ▶ Parcs et équipements locaux sportifs, culturels et loisirs
- ▶ Prévention des incendies
- ▶ Soutien financier aux organismes de développement économique local, communautaire et social.

LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Vos élus municipaux forment le Conseil d'arrondissement. Celui-ci est responsable de tout ce qui relève des compétences de l'Arrondissement tout en tenant compte de son développement économique et de l'offre d'activités culturelles et de loisirs.

Après la période de questions, le Conseil d'arrondissement prend différentes décisions et adopte des règlements municipaux.

Les séances sont publiques, vous êtes donc les bienvenus si vous voulez y assister!

Vous pouvez aussi visualiser le conseil sur le site internet de l'arrondissement

COMMENT POSER UNE QUESTION?

Pour poser une question lors d'un conseil d'arrondissement vous devez être inscrit sur une liste. Les inscriptions pour cette liste se font une demi-heure avant le début de la séance, soit entre 18h30 et 19h. Vous n'avez droit qu'à une seule question principale et à une question complémentaire. Une question doit se rapporter à l'un des points suivants :

un sujet d'intérêt public qui relève de la compétence de l'arrondissement, de son conseil ou de l'une de ses directions;

un acte d'un membre du conseil à qui s'adresse la question et dont il est responsable en tant que membre du conseil.

Vos éluEs sont aussi disponibles pour vous rencontrer avant et après la tenue du Conseil.

Les séances du conseil d'arrondissement ont lieu tous les premiers lundis du mois à 19 h au bureau de l'arrondissement dans la salle Jean-Drapeau au 5650, rue d'Iberville au 2e étage

MONTRÉAL : L'ÎLE, LA VILLE, LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE.

En terme économique et culturel, Montréal est la ville la plus importante du Québec. C'est aussi la deuxième plus grande ville du Canada après Toronto. L'importance de Montréal a des impacts sur les différentes villes et banlieues qui l'entourent.

La Communauté métropolitaine de Montréal est née en 2001 afin d'orienter le développement économique, culturel, environnemental et social de la région autour de priorités communes. La grande région métropolitaine de Montréal comprend 82 municipalités qui sont regroupées en 5 régions : l'agglomération de Montréal, l'agglomération de Longueuil, la Ville de Laval, la couronne Nord et la couronne Sud. La Communauté métropolitaine de Montréal représente 49 % de la population, de l'emploi et du PIB au Québec!

Certains services et infrastructures sont utilisés de manière commune par l'ensemble des résidentEs de l'Île de Montréal. C'est le cas des transports collectifs, de la Cour municipale et des services de sécurité que sont la police, les pompiers et le 911. C'est au Conseil d'agglomération que ces enjeux sont traités. Enfin, c'est le Conseil municipal qui représente la principale instance de la Ville de Montréal.

Le Conseil comprend le maire de Montréal, les 18 maires d'arrondissements (l'arrondissement Ville-Marie est représenté par le maire de la Ville de Montréal) et les 46 conseillers de la ville.

C'est à ce niveau que sont débattus le plan d'urbanisme, le budget de la ville ainsi que les différents plans, programmes et politiques qui organisent notre vie municipale.

Vous pouvez vous impliquer à chacune de ces instances politiques.

Vous verrez, ce n'est pas si compliqué!

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal se réunit habituellement le dernier lundi de chaque mois (sauf en juillet). L'assemblée débute le lundi à 14h et peut se poursuivre sur plusieurs séances. À chaque assemblée, une période de questions du public de 60 minutes est prévue à l'ordre du jour.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL:

Adopte et modifie le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Adopte des politiques (par exemple, favoriser l'accès à la culture ou développer un environnement paisible et sécuritaire).

Adopte des plans et des programmes (plan de transport, subvention à la rénovation immobilière, etc.)

Étudie et adopte le budget de la Ville (budget de fonctionnement, programme triennal, taxes foncières).

Le conseil municipal se déroule à l'Hôtel de Ville de Montréal.
275, rue Notre-Dame Est, metro Champs-de-mars

Il est préférable de vérifier la date et l'heure de la séance sur le site internet de la Ville de Montréal ou via le service téléphonique 311

COMMENT POSER UNE QUESTION?

La question doit être courte et claire, il est préférable de la préparer d'avance et de la noter. Vous devez être présent 2 heures avant le début de la séance afin de procéder au tirage au sort pour déterminer l'ordre des questions. Le tirage se fait 30 minutes avant le début de la séance. Vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer afin de poser votre question? Vous pouvez poser une question par écrit en vous adressant au Bureau du greffier.

Les séances du Conseil municipal sont diffusées en direct sur le site internet de la Ville de Montréal. Vous pouvez aussi y trouver les séances précédentes.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif est composé du maire de Montréal et de 7 à 11 membres nommés par le maire. Ce comité se réunit une fois par semaine et n'est pas ouvert au public. Le Comité exécutif prépare les budgets, les règlements et les politiques qui sont soumis à l'approbation du Conseil municipal ou du Conseil d'agglomération. C'est aussi lui qui est responsable de l'octroi des contrats et des subventions. Vous trouvez que c'est beaucoup de pouvoir pour un comité privé? Sachez qu'il est toujours possible de poser une question, soit par courriel ou par la poste!

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Le Conseil d'agglomération regroupe la Ville de Montréal et les 15 autres villes de l'Île de Montréal. Il est présidé par le maire de Montréal. Ce conseil est composé de 31 éluEs, dont 15 conseillerEs municipaux de Montréal désignés par le maire, les 14 maires des autres villes, unE représentantE pour la Ville de Dorval et l'Île de Dorval et un représentant de l'Arrondissement de Dollard-des-Ormeaux en raison de la taille de sa population.

Le Conseil d'agglomération se rencontre une fois par mois (sauf en juillet). Les orientations défendues par les villes au Conseil d'agglomération doivent être approuvées par les Conseils municipaux respectifs.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION:

Service de sécurité, police, pompier, 911
Cour municipale
Logement social et aide aux sans-abris
Transport collectif
Parcs-nature
Évaluation foncière
Alimentation et assainissement des eaux
Cours d'eau municipaux
Développement économique (promotion du territoire, etc.)

Il est préférable de vérifier la date et l'heure de la séance sur le site internet de la Ville de Montréal ou via le service téléphonique 311.

La séances du conseil d'agglomération a lieu le jeudi suivant l'assemblée du Conseil municipal et se tient aussi à l'Hôtel de Ville de Montréal. (275, rue Notre-Dame est), métro Champs de mars.

COMMENT POSER UNE QUESTION?

La question doit être courte et claire, il est préférable de la rédiger d'avance et de la noter. Vous devez être présentE 1 heure avant le début de la séance afin de procéder au tirage au sort pour déterminer l'ordre des questions. Le tirage se fait 30 minutes avant le début de la séance.

PARTICIPER À LA VIE DÉMOCRATIQUE LES MÉCANISMES DE CONSULTATION PUBLIQUE

La consultation publique est un lieu d'échanges qui permet aux citoyenNEs d'exprimer leur opinion sur différents enjeux qui touchent la vie municipale. La consultation peut porter sur un projet de construction, d'aménagement d'un parc ou du développement d'une piste cyclable autant que sur un projet d'élaboration d'une politique ou d'un programme.

CONSULTATION PUBLIQUE, ROSEMONT-LA PETITE PATRIE

Qu'il s'agisse de modifications au plan d'urbanisme, à la réglementation, au plan de zonage ou encore d'un projet ayant un impact sur l'aménagement du territoire;

Il existe en arrondissement des mécanismes de **consultations publiques** ou de tenue de **référendums** pour permettre aux citoyens d'influencer les décisions qui les touchent et de participer au développement collectif.

La Charte montréalaise des **droits et responsabilités** prévoit un droit d'initiative en matière de consultation publique.

▶▶▶ <http://ville.montreal.qc.ca/portal/>



CONSULTATION PUBLIQUE, VILLE DE MONTRÉAL

Vous êtes préoccupéE par un enjeu important qui touche la Ville ou l'arrondissement?
Vous pensez que, comme vous, d'autres personnes aimeraient débattre de cet enjeu?

Sachez qu'il est possible de faire une demande de consultation publique auprès de l'instance municipale concernée. Vous devez remplir les documents disponibles sur le site internet de la Ville de Montréal.

VOICI LES ÉTAPES À SUIVRE :

- ▶ Assurez-vous que votre préoccupation soit recevable selon les termes du droit à l'initiative définis par la Ville de Montréal. Vous pouvez téléphoner au 311 afin de vous en assurer. Vous devez remplir le document fourni par la Ville et recueillir la signature de 25 résidentEs âgés de plus de 15 ans.
- ▶ Envoyez votre demande au greffier de la Ville de Montréal. Une fois votre demande approuvée, vous devez faire signer une pétition représentant 5 % de la population pour une demande faite à l'arrondissement, ou comptant 15 000 signatures pour une demande adressée à la Ville de Montréal.
- ▶ Faites parvenir votre pétition au greffier de la Ville. Il dispose de 21 jours pour vous répondre. Pour connaître les coordonnées du greffier de la Ville de Montréal, référez vous à la rubrique «Contacts et références».

Vous pouvez consulter le répertoire des différentes commissions qui se tiennent présentement sur le site internet suivant. Il est important de bien préparer vos questions.

▶▶▶ www.ocpm.qc.ca/

CONSULTATION PUBLIQUE, QUÉBEC

Un moyen pour le gouvernement du Québec d'élaborer les politiques et les lois qui orienteront notre société est de constituer des commissions. Certaines commissions permettent la participation de la population. C'est le cas des consultations publiques. À la fin du processus, la Commission rend public un rapport dans lequel figurent ses recommandations, ses observations ainsi que ses conclusions sur le sujet débattu. Le rapport peut, par la suite, servir de fondement à l'élaboration de nouvelles orientations politiques. C'est un excellent moyen de participer aux changements de notre société!

Il existe deux types de consultations publiques :

Les consultations générales et les consultations particulières.

Vous souhaitez prendre connaissance de la liste des consultations en cours? Vous désirez participer à une consultation publique? Visitez le site internet de l'Assemblée Nationale afin de voir la liste des consultations actuellement en cours.

Consultation générale et consultation particulière au Québec

CONSULTATION GÉNÉRALE :

Accessible à l'ensemble de la population, elle est généralement largement médiatisée et offre 4 modes de participations :

- ▶ Présentation d'un mémoire
- ▶ Intervention sans mémoire
- ▶ Participation en ligne
- ▶ Transmission d'un commentaire

CONSULTATION PARTICULIÈRE :

Limitée aux organismes et citoyens préalablement sélectionnés par les députés et membres de la commission, cette consultation traite généralement d'un sujet plus pointu nécessitant la présentation d'un mémoire.

CONSULTATION PUBLIQUE, OTTAWA

Le gouvernement fédéral a mis à la disposition des Canadiens un site internet regroupant les consultations publiques entreprises par les différents ministères. Certains projets vous permettent même de donner votre opinion par courriel!

Ce site est donc un outil précieux pour savoir quelles sont les consultations publiques en cours ou à venir sur le territoire canadien, afin d'y prendre part. N'oubliez pas que vos députés sont là pour répondre à vos questions et vous aider si vous êtes confronté à un problème qui fait appel aux responsabilités politiques fédérales.

Vous pouvez toujours vous impliquer à titre de bénévole ou militer pour le parti politique qui représente le mieux vos intérêts.

▶▶▶ www.justice.gc.ca/fra/cons/index.html

RÔLE ET MANDAT

Le mandat de l'ombudsman est de s'assurer que les décisions qui affectent les citoyenNEs soient justes et équitables (il peut s'agir de citoyenNE de l'extérieur de Montréal). Son mandat touche l'ensemble des décisions ou actions entreprises par la Ville de Montréal, des sociétés para-municipales, des sociétés contrôlées par la Ville ainsi que les mandataires de la Ville, incluant touTEs leurs employéEs et représentantEs. L'Ombudsman est unE intermédiaire neutre et apolitique entre les citoyenNEs et la Ville de Montréal. Il/elle s'assure que l'ensemble des droits municipaux des citoyenNEs soit respecté tout en veillant à ce qu'aucune décision administrative ne crée d'injustice.

Deux exemples de cas où l'Ombudsman peut être appelé à intervenir.

- ▶ Le lecteur de cartes de crédit, sur les bornes de paiement des stationnements, est situé trop haut pour les personnes en fauteuil roulant ou de petite taille.
- ▶ Une personne est expulsée d'une habitation à loyer modique (HLM) géré par l'office municipal d'habitation pour des raisons jugées discriminatoires.

L'Ombudsman intervient généralement à la suite d'une plainte d'unE citoyenNE. Une entreprise qui se croit victime d'une injustice peut aussi faire appel à ses services. Il peut aussi intervenir par sa propre initiative ou à la demande du Conseil de Ville, du Comité exécutif ou encore d'un Conseil d'arrondissement.

VOTRE DOSSIER DE PLAINTE À L'OMBUDSMAN DOIT COMPRENDRE :

- ▶ Votre nom, adresse et numéro de téléphone ainsi que les noms et coordonnées des autres personnes concernées.
- ▶ La nature du problème pour lequel vous déposez une plainte à l'ombudsman.
- ▶ Le nom de l'arrondissement ou du service visé, si vous le connaissez.
- ▶ le numéro de votre dossier dans cet arrondissement ou service, s'il en existe un.
- ▶ Le détail des démarches que vous avez faites pour tenter de résoudre le problème.
- ▶ Les noms, fonctions et coordonnées des représentantEs de la Ville de Montréal à qui vous vous êtes adressés, si vous les connaissez.
- ▶ Une copie de toute la correspondance et des documents pertinents à votre plainte.

COMMENT DÉPOSER UNE PLAINTE?

Si vous avez de sérieuses raisons de croire que vos droits municipaux ont été bafoués ou qu'ils risquent de l'être, vous pouvez faire une plainte à l'Ombudsman de Montréal, c'est gratuit! Vous devez tout d'abord transmettre un dossier au directeur du service municipal concerné afin qu'il tente de régler le litige.

Si la situation persiste, vous pouvez faire appel au service de l'Ombudsman. Pour les coordonnées complètes du Bureau de l'Ombudsman, référez vous à la rubrique Contacts et références.

CRÉER UNE PÉTITION...

Lancer une pétition constitue parfois un moyen efficace pour faire bouger le gouvernement. TouTEs les citoyenNEs du Québec peuvent lancer une pétition. Il suffit que celle-ci soit appuyée par un député de l'Assemblée Nationale. Si vous choisissez de créer une pétition électronique, votre pétition sera accessible via le site de l'Assemblée Nationale. À la fin du processus, le député qui a choisi de vous appuyer présentera la pétition devant l'Assemblée Nationale.

CHOISIR LE DÉPUTÉ QUI PRÉSENTERA LA PÉTITION

L'initiateur de la pétition peut demander au député de sa circonscription ou à un autre député de présenter sa pétition. À l'exception du président de l'Assemblée, tous les députés peuvent entreprendre cette démarche. Cependant, les membres du Conseil des ministres s'abstiennent généralement de le faire. Le député a le droit de refuser de présenter la pétition. Par ailleurs, il n'est pas tenu d'approuver le contenu de la pétition pour la présenter.

►►► Consulter la liste des députés pour obtenir leurs coordonnées

Pour plus d'informations, visitez le site de l'Assemblée Nationale (voir la rubrique Références à la fin de la section)

Comment préparer une pétition? Vous pouvez utiliser le modèle mis à votre disposition à la rubrique «Outils» de cette section.

Notez qu'il est aussi possible de faire une pétition en format papier

CONTENU DES PÉTITIONS

Une pétition doit être rédigée en des termes modérés, mesurés et respectueux. Elle doit aussi respecter les règles générales suivantes :

- La pétition doit demander le redressement d'un grief qui relève de la compétence de l'État québécois
- La pétition doit contenir un texte d'un maximum de 250 mots comprenant : un exposé des faits clair et précis une demande d'intervention
- La pétition ne doit pas traiter d'une affaire qui est devant les tribunaux ou un organisme quasi judiciaire, ou qui fait l'objet d'une enquête, si sa présentation peut porter préjudice à qui que ce soit
- La pétition doit respecter l'article 35 du Règlement de l'Assemblée nationale, qui traite des paroles interdites et des propos non parlementaires.

LES ÉLUES DE MON QUARTIER

Les élections scolaires ont lieu généralement tous les 4 ans afin d'élire les 12 commissaires de la CSDM. Avec les quatre commissaires-parents élus par leurs pairs; ils forment le Conseil des commissaires. Rosemont compte deux commissaires, chacun représentant une partie du territoire (la carte des circonscriptions électorales scolaires est disponible sur le site internet de la CSDM).

TouTEs les résidentEs de Montréal de 18 ans et plus peuvent voter, il suffit d'être inscritE sur la liste électorale. (voir le site internet du **Direction générale des élections du Québec ; DGEQ**).

Commissaire scolaire

Petite-Patrie Rosemont-Ouest : **Jean-François Gosselin**

Rosemont : **Jean-Denis Dufort**

EN TERMES DE GOUVERNANCE, LES COMMISSAIRES DOIVENT :

- ▶ Décider des grandes orientations de la CSDM
- ▶ Consulter au besoin
- ▶ Adopter des résolutions et en évaluer les actions
- ▶ Rendre des comptes sur la gestion des établissements
- ▶ L'Ombudsman répond aux plaintes des parents, des élèves et du personnel de la CSDM.

ILS SE SONT AUSSI DOTÉS DE TROIS RESPONSABILITÉS AFIN D'ASSURER LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES :

- ▶ Veiller à la qualité des services éducatifs (malbouffe, qualité de l'enseignement du français...)
- ▶ Répartir les ressources de manière équitable sur l'ensemble du territoire.
- ▶ Contribuer au développement des communautés locales en renforçant le lien entre l'école et la communauté.

Vous pouvez aussi consulter l'Agora du Conseil, une publication mensuelle qui présente les différentes décisions prises par le Conseil lors des dernières séances.

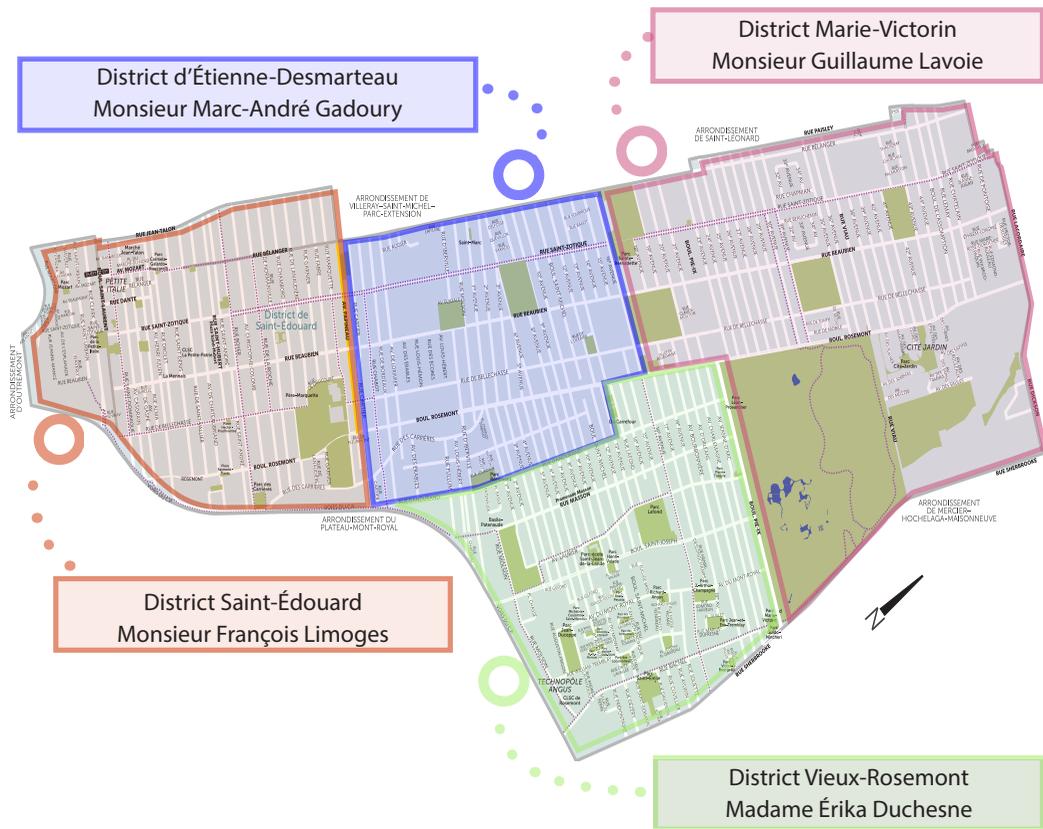
▶▶▶ www.csdm.qc.ca/CSDM/ConseilCommissaires/AgoraConseil.aspx

VOTRE CONSEILLER(E) MUNICIPALE

Votre conseillerE municipalE vous représente; une partie importante de son travail consiste donc à entretenir des liens avec la communauté de son district. Si vous avez un problème qui relève de l'Arrondissement ou une question concernant les services qui vous sont offerts et que vous ne trouvez pas de réponse satisfaisante au Service 311, n'hésitez pas à contacter le bureau des élus.

VOICI LA LISTE DES ÉLUS DE L'ARRONDISSEMENT :

MAIRE D'ARRONDISSEMENT — MONSIEUR FRANÇOIS W. CROTEAU



RESPONSABILITÉS DES CONSEILLERS DE VILLE

Les élus de l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie se sont partagés la responsabilité des différents dossiers afin d'être plus performant et de répondre avec plus d'efficacité aux demandes des citoyenNEs. Leurs responsabilités diffèrent selon qu'ils siègent au conseil d'arrondissement ou au conseil de la ville centre.

Conseiller	Arrondissement	Responsabilité arrondissement	Responsabilité ville centre
François Croteau	Maire	Urbanisme Culture et espaces publics Apaisement de la circulation Programme de réfection routière	Urbanisme Réforme administrative Service Rapide par Bus (SRB) Pie-IX
Érika Duchesne	Vieux-Rosemont	Transport Développement économique Accessibilité universelle Aménagement/Vieux-Rosemont	Services paramunicipaux Accessibilité universelle Institutions du conseil de ville
Marc-André Gadoury	Étienne-Desmarteau	Infrastructures Parcs Salubrité Arrondissement intelligent Agriculture urbaine Aménagement/Étienne-Desmarteau	Ville intelligente Technologies de l'information Vol de vélo
Guillaume Lavoie	Marie-Victorin	Budget Gouvernance Aménagement/Marie-Victorin	Finance Relations gouvernementales Relations internationales
François Limoges	Saint-Édouard	Réseau cyclable Verdissement Aménagement/Saint-Édouard	Sécurité publique Droits humains

LES DÉPUTÉES DE ROSEMONT

Les députéEs sont au service de la population qu'ils représentent. Que ce soit au niveau fédéral ou au niveau provincial, votre députéE peut vous informer sur les différentes décisions administratives et politiques prises par le palier de gouvernement qu'il représente. Votre députéE peut vous informer des ressources qui sont à votre disposition, selon votre cas, et parfois porter un regard nouveau sur votre requête. Dans l'ensemble, un dialogue entre les citoyenNes et les éluEs permet à ces derniers de mieux comprendre les problématiques propres à chaque circonscription et ainsi mettre de l'avant certains dossiers qui leur semblent prioritaires.

QUI FAIT QUOI?

Les compétences du gouvernement fédéral et provincial sont déterminées par la Constitution canadienne et chaque palier de gouvernement légifère et administre selon ses propres champs de compétences.

Les principales compétences provinciales sont l'éducation, la santé et les services sociaux. Au niveau fédéral, on retrouve les questions d'immigration, la poste, la monnaie et les passeports.

Voici quelques exemples qui vous permettront de savoir à quelle porte frapper!

Vous voulez savoir si les diplômes obtenus dans votre pays d'origine sont reconnus par votre corps professionnel et vous permette de travailler dans votre domaine d'étude? Vous devez vous référer à votre députéE provincialE.

Vous désirez connaître les organismes d'aide à l'emploi dans votre région? Le bureau de votre députéE provincialE vous dirigera vers les ressources disponibles.

Vous avez des questions concernant les démarches à suivre afin de faciliter l'immigration d'un membre de votre famille ? C'est au bureau de votre députéE fédéralE que vous devez vous adresser.

LES DÉPUTÉES QUI VOUS REPRÉSENTENT AU NIVEAU PROVINCIAL

M. JEAN-FRANÇOIS LISÉE DÉPUTÉ DU PARTI QUÉBÉCOIS DANS ROSEMONT

Jean-François Lisée représente la circonscription de Rosemont depuis le 4 septembre 2012. Il est vice-président de la Commission des institutions ainsi que porte-parole de l'opposition officielle en matière de services sociaux, de protection de la jeunesse, de soins à domicile et de prévention. Il est aussi porte-parole de l'opposition officielle pour la Métropole. Il a aussi été journaliste, conseiller de deux Premiers ministres, cofondateur et directeur du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal, auteur, chroniqueur et blogueur.

MME FRANÇOISE DAVID DÉPUTÉE DE QUÉBEC SOLIDAIRE DANS GOUIN

Françoise David est députée de Gouin depuis septembre 2012. Elle est la porte-parole parlementaire de Québec solidaire. Elle a siégé à la commission de la santé et des services sociaux et à la commission de l'aménagement du territoire. Organisatrice communautaire de formation, elle a aussi été au cœur de la mise sur pied de la Marche mondiale des femmes, un événement qui a vu le jour au Québec et qui a maintenant lieu dans une centaine de pays.

LES DÉPUTÉES QUI VOUS REPRÉSENTENT AU NIVEAU FÉDÉRAL

MME MARJOLAINE BOUTIN-SWEET DÉPUTÉE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DANS HOCHELAGA

Marjolaine Boutin-Sweet est actuellement la porte-parole du NPD en matière d'Infrastructure, de Collectivités et de Logement. Elle intervient régulièrement sur plusieurs enjeux qui lui tiennent à cœur, notamment la langue française, le logement social, l'assurance-emploi, les droits des travailleuses et des travailleurs, la culture, les services postaux, la sécurité de la retraite, l'itinérance et la pauvreté.

M. ALEXANDRE BOULERICE DÉPUTÉ DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DANS ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

Alexandre Boulerice est porte-parole de l'opposition officielle en matière de Travail et porte-parole adjoint en matière d'éthique. Il est également le porte-parole de l'opposition officielle pour Postes Canada. Ancien conseiller syndical au SCFP (FTQ), il a aussi été journaliste à LCN et à TVA. Il est membre depuis plusieurs années de Greenpeace et d'Amnistie Internationale. Il détient un baccalauréat en sociologie de l'Université de Montréal et a terminé sa scolarité de maîtrise en sciences politiques à l'Université McGill.

CONTACTS ET RÉFÉRENCES



MAIRIE D'ARRONDISSEMENT

5650, rue D'Iberville 2e étage,
Montréal (Québec) H2G 2B3
Téléphone : 311
Extérieur de Montréal : 514 872-0311
www.ville.montreal.qc.ca/rpp

BUREAU ACCÈS MONTRÉAL

5650, rue D'Iberville 3e étage,
Montréal (Québec) H2G 2B3
Téléphone : 311
Extérieur de Montréal : 514 872-0311
Ouvert sans interruption du lundi au vendredi
de 9 h à 17 h

VILLE DE MONTRÉAL

Hôtel de Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est,
Montréal (Québec)
H2Y 1C6
Métro : Champ-de-Mars

BUREAU DU GREFFIER DE LA VILLE DE MONTRÉAL

275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6
Bureau R-134
Téléphone : 514.872.3142

BUREAU DE L'OMBUDSMAN DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Hôtel de Ville de Montréal,
275 Notre-Dame Est, suite R-100,
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone : 514.872.8999
Télécopieur : 514.872.2379
Courriel : ombudsman@ville.montreal.qc.ca

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC (DGEQ) DU QUÉBEC ÉDIFICE RENÉ-LÉVESQUE

3460, rue de La Pérade, Québec (Québec) G1X 3Y5
Téléphone : 1 888 ÉLECTION
Courriel : info@electionsquebec.qc.ca

VOS ÉLUES

COMMISSAIRES SCOLAIRES

JEAN-FRANÇOIS GOSSELIN

Commissaire Petite-Patrie-Rosemont-Ouest
Téléphone : 514.596.7790
Courriel : gosselin.jf@cscdm.qc.ca

JEAN-DENIS DUFORT

Commissaire Rosemont
Téléphone : 514 596-7790
Courriel : dufort.jd@cscdm.qc.ca

MAIRE ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

FRANÇOIS W. CROTEAU

Maire de l'arrondissement
Téléphone : 514 872-6473
Courriel : francois.croteau@ville.montreal.qc.ca

ÉRIKA DUCHESNE

Conseillère municipale Vieux-Rosemont
Téléphone : 514.868.3907
Courriel : erika.duchesne@ville.montreal.qc.ca

GUILLAUME LAVOIE

Conseiller municipal Marie-Victorin
Téléphone : 514.868.3931
Courriel : guillaume.lavoie@ville.montreal.qc.ca

MARC-ANDRÉ GADOURY

Conseiller municipal Étienne-Desmarteau
Téléphone : 514.872.8390
Courriel : marc-andre.gadoury@ville.montreal.qc.ca

DÉPUTÉ(E)S, QUÉBEC

BUREAU DE JEAN-FRANÇOIS LISÉE

3308, boul. Rosemont, Montréal (Québec) H1X 1K2
Téléphone : 514.593.7495
Télécopieur : 514.593.4264
Courriel: jean-francois.lisee.rose@assnat.qc.ca
Site internet : www.jflisee.org

BUREAU DE FRANÇOISE DAVID

1453, rue Beaubien Est, bureau 201,
Montréal (Québec) H2G 3C6
Téléphone : 514.864.6133
Télécopieur : 514-873-8998
Courriel: fdavid @assnat.qc.ca

DÉPUTÉ(E)S, CANADA

BUREAU DE ALEXANDRE BOULERICE

1453, rue Beaubien Est, bureau 208
Montréal (Québec) H2G 3C6
Téléphone : 514.729.5342
Courriel: alexandre.boulerice@parl.gc.ca
Site internet : www.boulerice.org

BUREAU DE MARJOLAINE BOUTIN-SWEET

2030 boulevard Pie-IX, bureau 225
Montréal (Québec) H1V 2C8
Téléphone : 514.283.2655
Télécopieur : 514.283.6485
Courriel: marjolaine.boutin-sweet@parl.gc.ca

QUELQUES RÉFÉRENCES

ASSEMBLÉE NATIONALE :

www.assnat.qc.ca

CHAMBRE DES COMMUNES :

www.parl.gc.ca



QUELQUES MODÈLES DE LETTRE

LETTRE DE PLAINTE OU DE REVENDICATION

Ce modèle de lettre, développé par le Comité d'Action des Personnes Vivant des Situations de Handicap (CAPVISH) vous donne une idée de la structure que peut prendre une lettre de plainte ou de revendication. (www.capvish.org)

Montréal, 14 novembre 2013
a/s de M. Prénom, Nom
Président de ...
799, rue de la Cerise
Montréal (Québec) H1X 2X2

Objet : Accessibilité de la terrasse arrière de la résidence « Chez-moi »

Monsieur,

Mon nom est « votre nom » et je suis une personne à mobilité réduite. Pour mes déplacements, j'utilise un fauteuil roulant. J'habite la résidence « Chez-moi » depuis un an et dans l'ensemble, je m'y plais bien et suis satisfaite des services que j'y reçois. Je suis aussi membre de CAPVISH, un organisme communautaire qui fait la défense et la promotion des droits et des intérêts des personnes ayant des incapacités motrices. C'est d'ailleurs ce qui m'incite aujourd'hui à vous faire part de problèmes liés à l'accessibilité que je vis à la résidence.

La personne se présente et décrit sa situation. Elle décrit les problèmes et les difficultés rencontrées.

Tout d'abord, le seuil de la porte a environ un pouce et demi de hauteur. Cela rend la descente dangereuse et incite à se tenir sur la porte qui elle, peut se refermer avant d'avoir complété la manœuvre. Le problème est aussi présent lorsque l'on veut entrer, car il faut se propulser fortement pour franchir le seuil. L'autre élément se rapporte au temps d'ouverture de la porte. Pour passer de la terrasse à l'intérieur, il faut composer un code sur un contrôle qui se trouve à droite de la porte.

Or, pour être en mesure de franchir le seuil, il faut se repositionner afin d'avoir l'élan nécessaire. Cependant, la programmation actuelle ne permet pas de faire ces manœuvres sans être heurté par la porte qui se referme automatiquement.

De plus, il y a la courte distance entre les deux poteaux de soutien du toit qui rend le positionnement devant la porte plus complexe. Finalement, le problème de l'ouverture de la deuxième porte, car lorsque l'on entre de l'extérieur en raison de l'emplacement du bouton-poussoir et du sens de l'ouverture de la porte. Tous ces éléments m'empêchent de profiter pleinement de la terrasse et briment mon autonomie parce qu'ils m'obligent à être accompagnée pour y aller.

En ce qui concerne le seuil de porte, pour remédier au problème, il suffirait d'éliminer le palier ou de créer une pente douce. Il y a aussi le temps d'ouverture de la porte qui devrait être ajusté ainsi que l'emplacement des boutons poussoirs et du contrôle de l'extérieur. tComme locataire payant mon loyer au même titre que les autres, j'aimerais pouvoir bénéficier des mêmes opportunités. Je considère qu'en tant que gestionnaire de la résidence « Chez-moi », vous avez la responsabilité de remédier à cette situation.

Je suis disponible si vous souhaitez échanger sur cette situation particulière ou pour vous transmettre diverses informations sur l'accessibilité ou concernant les réalités des personnes ayant une déficience motrice.

J'apprécierais obtenir une réponse de votre part dans les semaines à venir. En l'absence de celle-ci, je me permettrai de vous contacter afin de discuter de la situation. J'espère pouvoir profiter de la terrasse dès le printemps prochain.

Veuillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

« votre nom »

c. c. M. Jegère Destoits, délégué de gestion à Action-habitation.

CONTENU D'UNE LETTRE DE REVENDICATION

Une lettre servant à dénoncer une situation déplorable ou une problématique et à revendiquer les améliorations nécessaires devrait comprendre :

- ① Une identification claire du/de la ou des destinataires.
- ② Une présentation de l'organisme et de sa mission si la lettre est écrite avec l'appui de l'organisme, sinon une brève présentation de la personne qui la rédige.
- ③ Une description factuelle, objective, détaillée, précise et brève de la situation problématique. Un peu comme si l'on décrirait une photo.
- ④ Une description des enjeux, des impacts ou des conséquences possibles qui découlent de la situation problématique pour les individus.
- ⑤ Une demande claire accompagnée de pistes de solution. Ici, on doit bien expliquer pourquoi on interpelle la personne et ce qu'on voudrait obtenir. Il s'agit en fait de décrire quelles améliorations seraient appropriées.
- ⑥ Une ouverture, c'est-à-dire un message général afin que les destinataires se sentent interpellés, qu'ils aient l'impression qu'ils pourraient contribuer à l'amélioration de votre qualité de vie. Il faut sensibiliser la personne, l'amener à se sentir concernée.
- ⑦ Une proposition de collaboration, soit pour échanger des informations, guider des travaux, fournir des références ou son expertise.
- ⑧ Une petite phrase pour inciter notre interlocuteur ou interlocutrice à fournir une réponse, à s'engager, à prendre position, à faire un suivi de notre demande, en suggérant un délai qui nous semble raisonnable.

EXEMPLE DE PÉTITION

PÉTITION POUR OU CONTRE :

- ▶ Résumez en une phrase l'objet de votre revendication.
- ▶ Utilisez des termes clairs.

DESCRIPTION DE LA SITUATION :

- ▶ L'objectif est de présenter, en termes clairs et sans langage offensant, la situation problématique telle qu'elle est vécue par les résidents.
- ▶ Assurez-vous de bien expliquer le lien entre votre situation problématique et l'objet de votre pétition.
- ▶ L'idée est de convaincre le plus de gens possible d'apposer sa signature.

	Nom en caractères d'imprimerie	Adresse	Signature
1.			
2.			
3.			

CONSEILS AFIN DE PRÉPARER VOTRE PARTICIPATION À UNE CONSULTATION PUBLIQUE.

Vous vous préparez à présenter une opinion de vive voix?

Sachant que vous disposez habituellement de cinq à dix minutes, choisissez d'abord un ou deux points sur lesquels vous désirez attirer l'attention parce qu'ils constituent vos messages importants. Vous pouvez ensuite présenter votre point de vue selon le scénario suivant :

PRÉSENTATION

« Je me présente (...) Je participe à titre de résident-e du quartier (...) »

Nous avons été plusieurs dans le quartier à discuter entre nous du projet... »

REMERCIEMENTS

« Je vous remercie, M. le président ou Mme la présidente, de nous donner l'occasion de prendre la parole ici pour vous faire part de notre opinion. »

INTRODUCTION

Dites votre position : « Nous sommes favorables, plutôt favorables ou défavorables au projet... »

DÉVELOPPEMENT

Présentez l'essentiel de votre message :

- ▶ Ce que vous jugez intéressant ou inintéressant et pourquoi;
- ▶ Ce qui vous préoccupe;
- ▶ Ce que vous voulez préserver ou ce à quoi vous accordez une importance dans le quartier ou sur votre rue;
- ▶ Les problèmes auxquels vous êtes confrontés actuellement;
- ▶ Ce que vous souhaitez voir modifier et pourquoi.

CONCLUSION

Rappelez votre position et reprenez les points, un ou deux, qui représentent l'essentiel de votre message, par exemple, une recommandation spécifique, des préoccupations qui n'ont pas été suffisamment ou pas du tout prises en considération dans l'élaboration du projet, etc.

Source : Participer à des consultations publiques, guide pratique à l'intention des citoyennes et citoyens. Ville de Montréal.

CONCLUSION ET SUITE :

Ce guide se veut un outil pour favoriser la participation citoyenne, c'est-à-dire vous aider à prendre la place qui vous est due dans votre quartier!

Nous avons, tout au long de la rédaction de ce guide, tenté de fournir les informations les plus complètes et concrètes que possible, afin de vous permettre aisément d'entreprendre des démarches sur des sujets qui vous tiennent à cœur.

Ce guide étant un projet pilote, nous espérons qu'il vous sera utile et qu'il vous fournira une quantité importante d'informations, et qui sait, vous stimulera à la mise en œuvre de petits projets pour l'amélioration des conditions de vie des RosemontoisEs.

Comme vous avez pu le constater, il y a de nombreuses informations dans le guide qui sont de nature changeante (nom et coordonnées des éluEs, les horaires d'évènement, etc.) et qui risquent de rendre votre version papier du guide obsolète d'ici quelques années. C'est pourquoi vous pourrez avoir accès à une version électronique du guide sur le site de la CDC de Rosemont. Cette version, qui sera mise à jour de façon ponctuelle, pourra vous être acheminée si vous le désirez.

Maintenant, il nous reste plus qu'à rêver... **RÊVER À QUOI?**

Que ce guide soit une invitation à vous plonger avec entrain dans un processus de participation citoyenne. Et cela pourra se réaliser de multiple façon.

Vous avez accompli une action grâce à la découverte de ce guide? **Dites-le nous et il nous fera plaisir de faire connaître votre réussite à la grande communauté rosemontoise!**

Dans le cadre de votre profession, vous avez envie d'utiliser le guide afin de promouvoir la participation citoyenne? **Dites-le nous et il nous fera plaisir de vous accompagner dans cette belle entreprise citoyenne!**

Vous connaissez des initiatives ou vous avez des informations pertinentes qui pourraient enrichir ce guide? **Dites-le nous et il nous fera plaisir de partager votre savoir avec les citoyenNEs de Rosemont!**

Cordialement,

LES MEMBRES DU COMITÉ
PRIORITÉ PARTICIPATION CITOYENNE
2011-2012

LES MEMBRES DU COMITÉ
DE SUIVI DE LA DÉMARCHE DÉCIDER
ROSEMONT ENSEMBLE 2014

Pour nous joindre : info@cdcrosemont.org

REMERCIEMENTS À NOS PARTENAIRES

Le comité des usagers
du CSSS Lucille-Teasdale encourage
la participation citoyenne dans Rosemont
par sa contribution financière à ce guide.



**DÉCIDER
ROSEMONT
ENSEMBLE**



CDC
de Rosemont

